



Communiqué de presse

Brexit : un accord in extremis. La Pêche Cornouaillaise en première ligne

L'accord sur les relations entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni après le 1^{er} janvier 21021 a été adopté le 24 décembre dernier. La pêche française devra réduire de 25 % ses captures dans les eaux britanniques à l'horizon de juin 2026. Au terme de cette période l'accord prévoit une renégociation annuelle avec les britanniques.

Le Brexit est en soi une très mauvaise nouvelle, en particulier pour la place portuaire cornouaillaise qui joue un rôle majeur dans l'aménagement et le développement économique du territoire.

Avec ses 7 ports de pêche⁽¹⁾ dont 6 dotés de criées, il représente près d'1/4 de la pêche nationale et 45 % de la pêche bretonne. Sa dépendance aux eaux britannique est d'environ 30 %, certains armements étant plus fortement dépendants.

L'accord trouvé est cependant un soulagement dans la mesure où les pêcheurs vont pouvoir poursuivre leur activité au 1^{er} janvier. Son analyse fine dans les semaines à venir permettra d'évaluer précisément les impacts pour les pêcheurs et l'ensemble de la filière.

Pour accompagner les professionnels qui seront impactés malgré l'accord trouvé, la Ministre de la Mer a annoncé des mesures : aides immédiates à la trésorerie, aides aux arrêts temporaires, indemnités de compensation d'une partie du chiffre d'affaires sur le premier trimestre, extension de l'activité partielle sur le plus long terme, aides à l'investissement...

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille⁽²⁾, autorité portuaire des 7 ports de pêche de Cornouaille sera attentif, dans les semaines et mois à venir aux modalités de mise en œuvre de l'accord trouvé et aux accompagnements indispensables à la résilience du territoire.

Dans ce contexte difficile et historique du Brexit, le Syndicat mixte continuera d'assurer l'entretien au quotidien des infrastructures portuaires nécessaires à l'activité de la pêche et portera dans les semaines à venir des travaux d'envergure pour moderniser et restructurer les criées en lien avec son concessionnaire la Chambre de commerce et d'industrie Bretagne Ouest.

Un important programme d'investissement est en effet en cours sur les criées du Guilvinec et de Concarneau pour un montant de 23 M€ HT.

Les enjeux pour la filière sont importants. Le Syndicat mixte et son Président Michaël Quernez sont mobilisés aux côtés de la région Bretagne et de ses partenaires du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne⁽³⁾.

- (1) Douarnenez (Rosmeur), Audierne, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Le Guilvinec, Loctudy, Lesconil, Concarneau
- (2) Membres du Syndicat mixte : Conseil départemental du Finistère, Région Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomération et Communautés de communes du Pays Bigouden sud, de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun – pointe du Raz
- (3) Région Bretagne, SMPPC, Conseil départemental du Finistère, Conseil départemental des Côtes d'Armor, Lorient agglomération

Contact presse : tél : 02 98 82 84 00 – courriel : syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr



Pêche & Plaisance de Cornouaille
5 quai Henry-Maurice Bénard 29120 Pont-l'Abbé
02 98 82 84 00 | syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

